

IMPLEMENTATION REPORT AMIF

CCI	2014LU65AMNP001
Title	Luxembourg National Programme AMIF
Version	2019.0

SECTION 3: PROGRAMME OBJECTIVES	3
INDICATIVE TIMETABLE	13
SECTION 4: SPECIAL CASES	14
SECTION 5: COMMON INDICATORS AND PROGRAMME SPECIFIC INDICATORS.....	15
SECTION 6: FRAMEWORK FOR PREPARATION AND IMPLEMENTATION OF THE PROGRAMME BY THE MEMBER STATE	17
6.1 MONITORING COMMITTEE (ARTICLE 12(4) OF REGULATION (EU) NO 514/2014).....	17
6.2 COMMON MONITORING AND EVALUATION FRAMEWORK (ARTICLE 14(2)(F) OF REGULATION (EU) NO 514/2014)	18
MONITORING AND EVALUATION MEASURES TAKEN BY THE RESPONSIBLE AUTHORITY, INCLUDING DATA COLLECTION ARRANGEMENTS, EVALUATION ACTIVITIES, DIFFICULTIES ENCOUNTERED AND STEPS TAKEN TO RESOLVE THEM.....	18
6.3 PARTNERSHIP INVOLVEMENT IN THE IMPLEMENTATION, MONITORING AND EVALUATION OF THE NATIONAL PROGRAMME (ARTICLE 12(3) OF REGULATION (EU) NO 514/2014)	19
PROVIDE A BRIEF DESCRIPTION OF THE MAIN INPUT AND OPINIONS GIVEN BY PARTNERS DURING THE FINANCIAL YEAR.	19
6.4 INFORMATION AND PUBLICITY (ARTICLE 48 OF REGULATION (EU) NO 514/2014.....	20
PROVIDE A LINK TO THE WEB SITE OF THE PROGRAMME.	20
PROVIDE A LIST OF THE MAIN INFORMATION AND PUBLICITY ACTIVITIES CARRIED OUT OVER THE FINANCIAL YEAR. EXAMPLES OF MATERIAL SHOULD BE ATTACHED.....	20
6.5 COMPLEMENTARITY WITH OTHER UNION INSTRUMENTS (ARTICLE 14(2)(E) AND 14(5)(F) OF REGULATION (EU) NO 514/2014) .	21
BRIEFLY DESCRIBE THE MAIN ACTIONS AND CONSULTATIONS THAT WERE CARRIED OUT TO ENSURE COORDINATION WITH OTHER UNION INSTRUMENTS, NAMELY THE FOLLOWING ONES:	21
6.6 DIRECT AWARD	22
PROVIDE A JUSTIFICATION FOR EACH OCCASION WHEN DIRECT AWARD WAS CARRIED OUT.	22
SECTION 7: THE FINANCIAL REPORT (ARTICLE 54(2)(A) OF REGULATION (EU) NO 514/2014)	23
TABLE 1. AMIF FINANCIAL SUMMARY AS DECLARED IN ACCOUNTS.....	23
TABLE 2. SPECIAL CASE BIDS AS DECLARED IN ACCOUNTS	24
TABLE 3. IMPLEMENTATION OF THE FINANCING PLAN OF THE NATIONAL PROGRAMME SPECIFYING THE TOTAL EU CONTRIBUTION FOR EACH FINANCIAL YEAR.....	25
JUSTIFICATION FOR ANY DEVIATION FROM THE MINIMUM SHARES SET IN THE SPECIFIC REGULATION.....	26
SECTION 8: COMMITMENTS BY FORM OF AGREEMENT	27
DOCUMENTS.....	28
LATEST VALIDATION RESULTS.....	29

SECTION 3: PROGRAMME OBJECTIVES

Please provide a summary of the progress made in implementing the strategy and achieving the national objectives over the financial year.

Provide any changes to the strategy or national objectives or any factors that may lead to changes in the future.

Set out any significant issues which affect the performance of the national programme.

Specific objective	1 - Asylum
--------------------	------------

En 2019, le nombre de personnes ayant demandé une protection internationale au Luxembourg a encore dépassé le chiffre de 2.000 personnes. La Direction de l'immigration a enregistré 2.047 demandes, par rapport à 2.206 en 2018. L'Erythrée demeure le premier pays d'origine. En outre, le Luxembourg a accueilli 42 DPI de navires accostés à Malte. Quant au nombre de nouvelles arrivées dans le réseau d'hébergement de l'Office national de l'accueil, celui-ci a comptabilisé 3351 nouvelles arrivées en 2019. Le taux d'occupation des structures d'hébergement est resté élevé, ce qui a amené une sollicitation continue des structures d'hébergement.

Pour renforcer la qualité de la politique d'accueil et d'asile, les efforts suivants ont été déployés en 2019 :

- Une attention particulière a continué d'être accordée aux besoins des personnes vulnérables. Les autorités de l'immigration et de l'accueil sont chargées d'évaluer les personnes vulnérables dans le cadre de l'accueil et le dépistage est effectué tout au long de la procédure
- Dans le contexte spécifique des MNA, un projet de règlement grand-ducal relatif à la composition et au fonctionnement de la commission consultative d'évaluation de l'intérêt supérieur des mineurs non accompagnés a été déposé. Cette commission est un organe collégial qui évalue l'intérêt supérieur de l'enfant dans le contexte d'une éventuelle procédure de retour. Un avis individuel évaluant l'intérêt supérieur de l'enfant est rendu pour chaque mineur sur base des éléments du dossier. Sont prises en compte également des informations concernant la situation du mineur dans son pays d'origine, dont la situation familiale.
- Le gouvernement a poursuivi avec les moyens lui étant alloués des efforts quant aux programmes de construction et de rénovation afin d'assurer une capacité d'hébergement suffisante.
- L'ONA, en collaboration avec le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, a continué de développer le **Parcours d'intégration accompagné (PIA)** en 2019. Ce programme vise à démarrer l'intégration des DPI dès les premières semaines après leur arrivée au Luxembourg.

La stratégie adoptée dans la mise en œuvre de l'OS1 « Asile » s'aligne sur les priorités nationales. Par conséquent, les axes prioritaires ont été déclinés sur les 4 actions suivantes (38% du budget total de l'OS1 alloué à l'action 1 et 17% à l'action 10) :

1. Assistance aux DPI (A1)
2. Amélioration des compétences du personnel chargé de l'accueil et de l'encadrement des DPI (A2)
3. Amélioration des compétences du personnel impliqué dans les différentes étapes de la procédure de protection internationale (A3)
4. Actions relatives aux mesures préalables et préparatoires au départ de personnes réinstallées (A10)

L'avancement de la mise en œuvre des actions de l'OS1 est à considérer comme moyenne. L'action sur les mesures préalables aux missions de réinstallation a dû être élargie. Notamment, autres actions prévues dans le programme national AMIF ont été financés dans le cadre national.

Action A1 : Assistance aux DPI

Un projet, issu de l'appel à projets 2016, a continué d'être mis en œuvre quant à l'assistance aux DPI. La promotion de l'éducation affective et sexuelle auprès des résidents des structures d'hébergement est soutenu par le projet « Parlons Santé ». Ce projet qui est mis en œuvre par le Planning Familial, en partenariat avec l'asbl Multi-learn, vise l'intégration, l'autonomisation et le bien-être des femmes, hommes et adolescents DPI/BPI. Il s'agit de pallier aux difficultés que les personnes DPI/BPI ont pour avoir accès à des informations concernant leur santé sexuelle, affective et reproductive ainsi qu'aux services de santé correspondants.

Des ateliers et des « Cafés Santé » permettent des échanges autour de la santé sexuelle, reproductive, affective et psychologique. Le travail d'information et de sensibilisation auprès des personnes concernées a ainsi comme objectif de renforcer leurs capacités à adopter des comportements favorables à l'amélioration de leur santé et à leur bien-être. De plus, l'organisation d'ateliers ouverts au public cible permettent au Planning Familial d'être identifié en tant que lieu ressource dédié à la santé sexuelle, reproductive et affective des DPI/BPI.

Ainsi 59 personnes DPI/BPI ont pu participer aux différents ateliers, dont les Cafés Santé, Ateliers Hommes et Ateliers Jeunes pendant la période de référence. En ce qui concerne les Cafés Santé, 33 femmes ont pu participer à 4 ateliers différents afin de s'informer et de s'échanger sur les questions de santé sexuelle, affective et reproductive. A l'issue de ces Cafés Santé, les femmes ont pu si elles le souhaitent et à l'aide d'un interprète, prendre également rendez-vous avec l'équipe de professionnels du Planning. Les Ateliers Jeunes ont réuni un total de 23 personnes lors de 4 ateliers. Pour les hommes, l'animation d'un premier atelier pilote avec une participation de 3 personnes a eu lieu en prévision d'autres ateliers à venir. Les discussions engagées aux cours des ateliers, permettent de mieux prendre conscience des questions et des représentations du public cible en matière santé sexuelle, affective et reproductive.

Pour la période restante, outre que les actions prioritaires mentionnées en-dessus, des projets quant à la sécurité dans les structures d'accueil sont prévus dans le cadre de l'**action A6 « Rénovation des structures d'accueil existantes, amélioration des services liés à l'hébergement et mise en place d'un plan d'urgence »**.

Suite à la réallocation des montants initialement prévus pour l'exécution de cet objectif, les organes chargés de l'accueil, de l'accompagnement social et procédural des DPI portent toutefois constamment une attention particulière à l'évaluation des dispositifs d'encadrement et de traitement procédural. Ces démarches d'évaluation en interne qui ne sont pas nécessairement formalisées, ne se traduisent pas toujours par des répercussions financières identifiables.

En ce qui concerne l'**action A7 « Optimisation des systèmes de gestion »**, il a été procédé à la signature d'une convention avec l'instance étatique chargée de mettre en œuvre les projets informatiques gouvernementaux. L'analyse en interne des processus a été continue de façon que l'implémentation du projet débutera fin 2020.

Action 10 : Actions relatives aux mesures préalables et préparatoires au départ de personnes réinstallées

Cette action a été portée par un projet – Missions préalables à la réinstallation 2016-2020 – géré en mode exécutoire conjointement par l'AR et l'AD. La mise en œuvre de l'action est fortement dépendante des évolutions en matière de flux migratoires et des volontés politiques au niveau européen et national, ainsi que des capacités d'accueil nationales. Si l'étendu de la mise en œuvre de l'action au cours des prochaines années est difficile à prévoir, le Luxembourg agira dans ses moyens afin de respecter ses engagements en la matière.

La réinstallation consiste à transférer des réfugiés d'un pays d'asile à un autre Etat qui a accepté de les admettre et de leur accorder le statut de la protection internationale. En amont de la réinstallation proprement dite, des délégations de la Direction de l'immigration et de l'ONA se rendent dans les pays de réinstallation, afin de sélectionner des réfugiés, sur base de dossiers transmis par l'UNHCR, en vue de leur réinstallation au Luxembourg. Le processus de sélection comprend notamment des entretiens avec les candidats adultes portant sur différents aspects, dont par exemple, la composition de la famille, les qualifications professionnelles ou d'éventuels problèmes de santé.

En automne 2019, des agents de la Direction de l'immigration, de l'ONA et de la Police Grand-Ducale ne sont rendus en Niger afin de préparer la réinstallation de 48 personnes vers le Luxembourg. Un premier groupe de 35 personnes est arrivé en décembre 2019. Ces personnes, initialement transférées par l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) d'un centre de détention libyen vers le Niger, sont d'origine érythréenne, somalienne, soudanaise et éthiopienne. Les personnes restantes étant atteintes de problèmes de santé, leur réinstallation physique est prévue pour le 1er semestre 2020. A noter que LU se fait accompagner par OIM dans l'exécution de cette action.

Please provide a summary of the progress made in implementing the strategy and achieving the national objectives over the financial year.

Provide any changes to the strategy or national objectives or any factors that may lead to changes in the future.

Set out any significant issues which affect the performance of the national programme.

Specific objective	2 - Integration/legal migration
--------------------	---------------------------------

En 2019, le gouvernement a continué la mise en œuvre du cadre stratégique de la politique d'intégration avec le plan d'action national d'intégration (PAN intégration). Adopté en juillet 2018 par le Conseil de gouvernement, le PAN intégration fournit le cadre pour les programmes et outils en faveur de la cohésion sociale entre Luxembourgeois et non-luxembourgeois. L'intégration, une tâche transversale basée sur la responsabilité partagée et la réciprocité, ne peut réussir qu'avec la contribution de tous les acteurs opérant à différents niveaux. Ainsi, deux appels à projets sont lancés en 2019, le premier visant le financement de projets à réaliser en 2019 et le deuxième visant le soutien de projets pour 2020.

Par ailleurs, l'OLAI a continué en 2019 à développer les programmes et partenariats menés en termes d'intégration, aussi bien au niveau national que local. Il peut être cité la continuation des travaux du Groupe d'échange et de soutien en matière d'intégration au niveau local (GRESIL), institué en 2018 en collaboration avec le Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises (SYVICOL). Le but du GRESIL est de soutenir et de mieux outiller les communes pour faire face aux besoins d'intégration de tous les résidents ainsi que de promouvoir les bonnes pratiques en matière d'intégration locale.

En outre, dans l'accord de coalition du gouvernement 2018-2023, l'accueil des DPI a été placé sous la compétence du ministre ayant l'Asile dans ses attributions par la loi du 4 décembre 2019 portant création de l'ONA. Pour cette raison, à partir du 1er janvier 2020, un « Département de l'intégration » a été créé au sein du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, afin de promouvoir l'intégration au Luxembourg.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'OS2 « Intégration » de l'AMIF, les axes prioritaires en matière d'Intégration et de migration (ON2) ont été déclinés sur les 4 actions suivantes :

1. Action favorisant l'empowerment des ressortissants de pays tiers incluant les personnes vulnérables, et facilitant leur processus d'intégration (B3)
2. Action visant l'intégration professionnelle des ressortissants de pays tiers (B4)
3. Sensibilisation du grand public aux questions d'intégration et de lutte contre les discriminations et promotion des actions encourageant les contacts et un dialogue constructif entre les RPT et la société d'accueil (B5)
4. Développement de dispositifs de formation (B6)

L'avancement de la mise en œuvre des actions de l'OS2 est à considérer comme moyenne. Certaines actions prévues, particulièrement les actions du ON3 « Capacité », n'ont pas pu être mises en œuvre jusqu'ici selon le calendrier et le plan de financement prévus. En ce qui concerne l'action « Renforcement des capacités par la mise en place et le développement de stratégies d'intégration cohérentes », sa mise en œuvre a été retardée. Notamment, les autres actions prévues dans le programme national de l'AMIF ont été réalisées par des moyens nationaux.

Actions funded under national objective	1 - Legal migration
---	---------------------

Une action intitulée « **Dispositifs d'information et d'encadrement pour personnes désireuses de s'installer au Luxembourg** » était initialement prévue.

En 2015, le lancement de cette action a été reprogrammé en 2018 pour des raisons de disponibilités de personnels et de ressources budgétaires. Cependant, au vu des récents développements en matière de migration et d'asile, l'autorité déléguée a finalement décidé, en 2016, d'annuler cette action et d'allouer les fonds libérés à d'autres actions principalement au niveau de l'OS1.

Sur l'exercice 2019, aucune action relative à l'ON1 « Migration légale » n'a été mise en œuvre.

Actions funded under national objective	2 - Integration
---	-----------------

Sur l'exercice 2019, cet objectif a été porté par 3 projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets 2015.

Action B3 : Action favorisant l'empowerment des RPT incluant les personnes vulnérables, et facilitant leur processus d'intégration

Mobile Assisted Language Tool - Piratertei Lëtzebuerg a.s.b.l

Dans le cadre de ce projet, un site web optimisé pour les appareils mobiles, permettant d'apprendre les premiers mots et phrases luxembourgeois à partir de la langue arabe a été créée. Sur l'exercice 2019, l'application « MALT » a été utilisée par 404 BPI.

Action B5 : Sensibilisation du grand public aux questions d'intégration et de lutte contre les discriminations et promotion des actions encourageant les contacts et un dialogue constructif entre les RPT et la société d'accueil

Luxembourg : ton pays – mon pays - multi-Learn

Ce projet vise à engager la formation de groupes de travail composés de jeunes RPT et de jeunes ressortissants UE. Le projet a permis à des jeunes du Luxembourg de visiter des sites historiques, culturels et géographiques du Luxembourg, de documenter leurs visites au moyen de vidéos ou de photos (6,000 photos ont été prises et 50 productions digitales produites) et de les présenter à leurs pairs et à un public plus large. Ainsi, des entretiens réflexifs avec les jeunes et des acteurs sociaux (professionnels) ont été réalisés.

L'impact du projet est à évaluer en fonction d'une modification des pratiques, des visions et des approches, aussi bien chez les participants que chez les encadrants. Les articles Ziegler et al. (2019 a et 2019b) (en annexe) présentent en détail l'analyse des données recueillies accompagnée des recommandations destinées aux enseignants, formateurs et praticiens.

Peertraining pour une intégration partagée - 4 Motion

Ce projet consiste à former des jeunes RPT aux concepts de la diversité, de l'intégration et de la lutte contre la discrimination puis à les accompagner dans la mise en place d'activités de promotion de ces mêmes concepts auprès de leurs pairs. En 2019, 52 RPT et 23 BPI ont profités de l'accompagnement de 4-Motion. Autre que la possibilité de bénéficier de l'accompagnement, les jeunes ont eu la possibilité de suivre des formations et/ou des activités/ateliers.

L'impact sur les jeunes BPI/RPT est l'acquisition des compétences et connaissances dans plusieurs niveaux dont le but final est de favoriser l'intégration de ces jeunes nouveaux arrivants dans leur nouvelle société d'accueil.

Actions funded under national objective

3 - Capacity

Action B6 : Développement de dispositifs de formation

Pour la période du 16/10/2018 jusqu'au 15/10/2019, cette action a été portée par un projet issu de l'appel à projets 2016. Dans le cadre du projet « Outils innovants pour combler les différences culturelles », la MDCI a organisé des formations destinées aux acteurs d'intégration intervenant dans le cadre du Contrat d'Accueil et d'Intégration dans l'interculturalité. Les formations sont basées sur les recherches de Geert Hofstede. La MDCI a également développé un outil web « connect2us », qui aide à la gestion des situations quotidiennes pour les BPI. Le projet a pris fin le 30/4/2019. Sur l'exercice 2019, la MDCI a travaillé sur le développement de l'outil web ainsi que sur la finition du projet.

L'impact du projet est que les participants aux cours ont acquis des compétences de communication interculturelle supplémentaires. Ils peuvent les appliquer dans leur quotidien et partager avec autrui dans leur entourage.

Action B9 : « Développement de dispositifs de gestion et de suivi en matière de flux migratoires »

Cette action a été mis en œuvre par le projet de recherche "Cap-Mobi-Lux" de 2015 à 2017. En 2018, aucune action n'a été réalisée sous cet objectif.

Please provide a summary of the progress made in implementing the strategy and achieving the national objectives over the financial year.

Provide any changes to the strategy or national objectives or any factors that may lead to changes in the future.

Set out any significant issues which affect the performance of the national programme.

Specific objective	3 - Return
--------------------	------------

En 2019, les efforts pour conclure et appliquer des accords de réadmission avec des pays tiers ont été poursuivis. La Direction de l'immigration tente en outre de renforcer les relations avec les instances consulaires des pays de provenance des RPT soumis à l'obligation de quitter le Luxembourg. Il a été organisé, pour la 7^e fois depuis 2013 une journée consulaire, visant à familiariser les autorités consulaires des pays en question avec la législation et les procédures applicables en matière de PI et d'immigration

La loi du 4/12/2019 portant modification de la loi modifiée du 29/08/2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration avec comme objectif principal de tenir compte des observations des experts dans le cadre de l'évaluation de 2016 de l'application de l'acquis de Schengen tant dans le domaine du retour que dans celui de la gestion des frontières extérieures, est entrée en vigueur le 27/12/2019.

Cette loi concerne notamment l'évaluation de l'intérêt supérieur des MNA dans le cadre d'une décision de retour et la vérification systématique des conditions de la rétention administrative prolongée des RPT.

En outre, la loi prévoit la mise en conformité en matière de sanctions pécuniaires à appliquer aux transporteurs qui n'ont pas transmis ou ont transmis des données incomplètes ou erronées. Il prévoit également d'autres adaptations en matière de retour et de sanction.

Finalement, 2 projets de loi ayant comme but l'approbation de 2 Protocoles appliquant des Accords relatifs à la réadmission des personnes en situation irrégulière ont été déposés. Le 1^{er} étant le projet de loi portant approbation du Protocole entre l'UA et le Benelux et, le 2^e, le projet de loi portant approbation du Protocole entre la République d'AM et le Benelux.

Le nombre de RPT qui sont retournés dans leur pays d'origine ou qui ont été renvoyés vers un autre État membre a été de 330 personnes en 2019, dont 199 personnes dans le cadre d'un retour volontaire (dont 121 par le projet C3) et 131 dans le cadre d'un retour forcé (sans cofinancement AMIF en 2018).

La majorité des personnes retournées était issue d'une procédure PI. Parmi les 199 personnes retournées dans le cadre d'un retour volontaire, 128 personnes étaient issues d'une procédure PI. Parmi les 131 personnes retournées dans le cadre d'un retour forcé, 63 personnes étaient des DPI déboutés. Les autres personnes retournées étaient des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier qui n'avaient pas déposé de demande PI.

Généralement, la mise en œuvre des actions et l'atteinte des objectifs identifiés en matière de retours répond aux projections de la programmation initiale. Plus encore, certaines actions ont été élargies suite à la libération de fonds supplémentaires de la part de la CE et d'autres ont déjà consommées leur enveloppe budgétaire planifiée. Dans la limite des disponibilités budgétaires des autres objectifs, certaines actions pourront voir augmenter leur enveloppe budgétaire et leur étendue.

Actions funded under national objective	1 - Accompanying measures
---	---------------------------

Afin de soutenir ses efforts en matière de retours, le Luxembourg renforce constamment ses capacités en matière de rétention en veillant à maintenir et à développer les structures existantes, ainsi qu'à développer les compétences du personnel encadrant. En 2019, comme pour les exercices précédents, l'AMIF a ainsi contribué à la réalisation de deux projets du Centre de rétention : le projet « Optimisation des infrastructures de rétention par l'acquisition et la maintenance de divers matériel » visant l'amélioration des infrastructures et du matériel à disposition et le projet « Formation et Supervision du personnel encadrant » visant le renforcement des compétences des personnels du centre.

Le cofinancement par l'Union a contribué à maintenir un niveau élevé de la qualité d'hébergement et d'encadrement au Centre. Il est prévu de continuer les 2 projets au-delà de 2020.

Action C2 : Formation et Supervision du Personnel Encadrant

Cette action a été portée par le projet « Formation et Supervision du personnel encadrant », confié, selon une procédure d'attribution directe, au Centre de rétention. Les agents du Centre de rétention ont assisté chacun au cours de l'exercice 2019 à au moins 6 séances de self-défense. Les agents ont d'ailleurs pu bénéficier en 2019 d'une formation sur la prévention d'incendies, sur la radicalisation et la déradicalisation en milieu islamique, et la prévention du suicide.

Action C3 : Optimisation des infrastructures de rétention par l'acquisition et la maintenance de divers matériels

Cette action a été confiée, selon une procédure d'attribution directe, au Centre de rétention. La convention entre le Centre de Rétention et l'AD prévoit l'optimisation des conditions de rétention ayant trait à l'adaptation des structures et des aménagements du centre, ainsi qu'à l'acquisition de divers matériels à disposition des personnes en rétention. Au cours de l'année 2019, le Centre de rétention a fait procéder à la rénovation complète de 2 des 4 unités de séjour dans un souci d'offrir un cadre de vie digne et humain à ses pensionnaires. Le cofinancement communautaire ciblait en 2019 notamment l'acquisition et le remplacement de divers matériels de sport et de loisirs, ainsi que l'accès à divers médias.

Action C4 : Assistance au retour volontaire et à la réintégration

Réalisée depuis 2009, l'action est portée par le projet « *Assistance au retour volontaire et à la réintégration* » (AVRRL), confié suite à un appel à projet à l'OIM pour 2018 à 2020. AVRRL étant un des piliers d'une politique de retour durable, l'action sera poursuivie. Un appel à projet sera lancé pour 2021 à 2023.

Action C5 : Organisation et exécution des retours forcés

L'action est portée par le projet « Organisation et exécution des retours forcés » géré en mode exécutoire par l'AD. Suite à l'épuisement de l'enveloppe réservée au projet, il n'y a pas eu de cofinancement AMIF en 2019. Dépendamment de la consommation des enveloppes budgétaires s'autres actions, le cofinancement pourrait être élargie en 2020.

Action C9 : Evaluation familiale

L'action est portée par le projet « Renforcer la protection des MNA au LU : vers une mise en œuvre de l'évaluation familiale ». Le projet a été confié via appel à l'OIM à partir du 1/10/2018.

En 2019, 36 MNA ont introduit une demande de PI au LU (chiffre égal en 2018). 11 mineurs arrivés en fin d'année ne sont pas répertoriés dans les statistiques de 2019 étant donné qu'ils sont en attente de la nomination d'un administrateur *ad hoc*. Ce dernier est nécessaire pour permettre aux jeunes d'introduire leur demande de PI.

Le projet de règlement grand-ducal relatif à la composition et au fonctionnement de la commission consultative d'évaluation de l'intérêt supérieur des MNA a été approuvé le 22/11/2019. Cet organe collégial est chargé d'évaluer l'intérêt supérieur de l'enfant dans le contexte d'une éventuelle procédure de retour. Il est composé de membres du parquet, de l'Office national de l'enfance, de l'OLAI/ONA et de la Direction de l'immigration. L'administrateur *ad hoc* du MNA est invité à assister à la réunion. Un avis individuel évaluant l'intérêt supérieur de l'enfant, dans le cadre de son retour, est rendu pour chaque mineur sur base de son dossier. Sont prises en compte également des informations concernant la situation du mineur dans son pays d'origine, et notamment la situation familiale. Une prise de contact avec la famille est organisée et un rapport est ensuite rendu sur les conditions d'accueil du mineur en cas de retour dans son pays, l'existence de membres de famille et les relations entretenues avec le mineur, ses perspectives au sein de l'environnement familial.

D'une grande importance, il est prévu de continuer l'action au-delà de 2020.

Action C7 : Journée consulaire

Cette action a été portée par le projet « Journée consulaire » géré en mode exécutoire par l'AD.

L'AD intervient en tant que maître d'œuvre pour l'organisation des journées consulaires à l'attention des autorités consulaires des pays tiers (décision administrative du 14/11/2014). L'objectif poursuivi est de familiariser les représentants des missions diplomatiques et consulaires accréditées au Luxembourg avec la législation et les procédures luxembourgeoises en matière d'immigration et de PI, en particulier en matière de retours de personnes en séjour irrégulier. Les journées consulaires œuvrent ainsi en faveur d'un renforcement de la coopération entre LU et les autorités consulaires des pays tiers, devant faciliter à terme la bonne mise en œuvre des mesures de retours forcés et volontaires.

Si l'action contribue à mettre en œuvre la stratégie énoncée dans le programme pluriannuel en matière d'optimisation des dispositifs en relation directe ou indirecte avec la politique de retour, il faut noter que le succès d'une telle journée consulaire est à considérer à moyen et à long-terme en termes de contribution au renforcement du rapport de confiance et d'établissement de règles de conduite entre instances.

Les journées consulaires ont réuni 18 représentations consulaires de pays tiers en 2019 (17 en 2018). S'il n'existe pas d'indicateurs permettant de recueillir des éléments d'appréciation « qualitatifs » sur l'efficacité des projets (satisfaction des retenus, satisfaction des participants aux journées consulaires, etc.), les entretiens réalisés dans le cadre de l'évaluation intermédiaire, ainsi que le nombre important de sollicitations adressées au MAEE de la part d'autorités consulaires souhaitant être invitées à participer à l'évènement, attestent du bon niveau de satisfaction des parties prenantes.

En 2018, l'organisation à Bruxelles d'une journée consulaire Benelux avait permis de donner une plus grande dimension à l'évènement, en approchant communément. Comme cet évènement avait permis aux différents acteurs en charge des retours au niveau Benelux d'approcher et d'informer ensemble les différents consuls des pays d'origine en charge de l'identification des personnes en séjour irrégulier et de l'émission des documents de voyage pour les rapatriements, sur le fonctionnement et les spécificités en matière de réadmission au niveau de l'Union Benelux, idée d'organiser de telles journées sera maintenue au cours des prochaines années

Specific action	5 - Joint return
-----------------	------------------

1. Eurint Network

La Direction de l'immigration en tant qu'AD participe au projet EURINT qui vise à échanger les meilleures pratiques européennes en matière de retours, l'accent étant mis sur les retours forcés. La participation en tant que partenaire permet au Luxembourg d'accéder aux différents services offerts par le réseau. La participation aux workshops et aux délégations organisées par le réseau engendre une meilleure prise de contact avec les autorités sur place dans les pays tiers.

2. MedCoi4

Le Luxembourg participe aux réunions et workshops de MedCoi et bénéficie de l'échange d'informations sur la disponibilité et l'accessibilité du traitement médical dans les pays d'origine.

3. Eurlo

Si le Luxembourg n'a pas délégué d'officier de liaison propre dans un pays tiers, la participation au projet permet tout de même au Luxembourg de bénéficier de la disponibilité de personnels et de moyens des grands Etats membres participants.

4. FREMII

Le Luxembourg a continué de s'impliquer activement dans le cadre du projet FREMII. A noter qu'en 2017, le Luxembourg avait contribué à l'organisation d'un workshop sur les concepts de formation en matière de monitoring des retours forcés.

Specific action	6 - Joint reintegration
-----------------	-------------------------

ERRIN

Suite à l'incorporation de ERIN dans ERRIN en 2018, la Direction de l'immigration (l'AD) y participe en tant qu'observateur. L'objectif est d'accroître la panoplie des activités proposées dans le cadre du retour volontaire et du retour non-volontaire, d'entamer la coopération avec l'EBCGA (Frontex) tout en évitant le recoupement avec d'autres Specific Actions et les activités de la DG DevCo.

Le nouveau ERRIN repose sur 4 piliers : « Actions conjointes en matière de réinsertion » ; « Initiatives communes pour le retour de personnes vulnérables », « Soutien des Etats membres en matière de coopération avant le départ », « Gestion et diffusion des connaissances ».

Please provide a summary of the progress made in implementing the strategy and achieving the national objectives over the financial year.

Provide any changes to the strategy or national objectives or any factors that may lead to changes in the future.

Set out any significant issues which affect the performance of the national programme.

Specific objective	4 - Solidarity
--------------------	----------------

Dans un esprit de solidarité, la Direction de l'immigration a également mis à disposition des agents du Service Réfugiés à la Grèce et à Chypre pour ainsi soutenir les opérations du Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO). Les deux détachements représentaient des missions allant de 9 à 20 semaines. De surcroît, un agent du Service Retours a été déployé pendant 13 semaines en Belgique pour soutenir les opérations de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex).

Conscient de l'importance de la collaboration et du partage des connaissances en matière d'asile, de migration et de retour, le Luxembourg va continuer à respecter ses engagements par rapport aux appels des agences européennes et des autres états-membres, tout en tenant compte de ses capacités et disponibilité de ses ressources humaines.

INDICATIVE TIMETABLE

Specific objective	NO/SA	Main action	Name of action	Start of planning phase	Start of implementation phase	Start of closing phase
SO1 - Asylum	NO1 - Reception/asylum	1	Assistance aux DPI	2014	2015	2022
SO1 - Asylum	NO1 - Reception/asylum	2	Amélioration des structures d'accueil et d'hébergement	2014	2015	2022
SO1 - Asylum	NO1 - Reception/asylum	3	Amélioration des compétences du personnel	2014	2015	2022
SO1 - Asylum	NO2 - Evaluation	1	Développement de systèmes de gestion	2014	2015	2018
SO1 - Asylum	NO2 - Evaluation	2	Evaluation des pratiques en matière de prise en charge et d'encadrement	2014	2015	2022
SO1 - Asylum	NO2 - Evaluation	3	Evaluation des pratiques en matière de procédures et d'instruction	2014	2015	2022
SO1 - Asylum	NO3 - Resettlement	1	Mesures préalables au départ	2014	2014	2022
SO1 - Asylum	NO3 - Resettlement	2	Développement de dispositifs d'empowerment	2014	2015	2022
SO2 - Integration/legal migration	NO1 - Legal migration	1	Dispositifs d'information et d'encadrement avant départ	2015	2016	2022
SO2 - Integration/legal migration	NO2 - Integration	1	Empowerment du public cible	2014	2015	2022
SO2 - Integration/legal migration	NO2 - Integration	2	Sensibilisation du grand public et promotion	2014	2015	2022
SO2 - Integration/legal migration	NO2 - Integration	3	Etudes	2014	2015	2022
SO2 - Integration/legal migration	NO3 - Capacity	1	Dispositifs de formation	2014	2015	2022
SO2 - Integration/legal migration	NO3 - Capacity	2	Renforcement de la collaboration à tous les niveaux	2014	2015	2022
SO2 - Integration/legal migration	NO3 - Capacity	3	Professionnalisation de pratiques d'intégration (outils)	2014	2015	2022
SO3 - Return	NO1 - Accompanying measures	1	Information déboutés et personnes en séjour irrégulier	2014	2015	2020
SO3 - Return	NO1 - Accompanying measures	2	Formations Centre de rétention	2014	2015	2020
SO3 - Return	NO1 - Accompanying measures	3	Optimisation structures de rétention	2014	2015	2020
SO3 - Return	NO2 - Return measures	1	retours volontaires	2014	2014	2020
SO3 - Return	NO2 - Return measures	2	retours forcés	2014	2014	2020
SO3 - Return	NO3 - Cooperation	1	Coopération Etats membres	2014	2015	2020
SO3 - Return	NO3 - Cooperation	2	Coopération pays tiers	2014	2014	2020
SO3 - Return	SA5 - Joint return	1	Eurint	2014	2015	2020
SO3 - Return	SA5 - Joint return	2	MedCOI	2014	2015	2020
SO3 - Return	SA5 - Joint return	3	Eurlo	2014	2015	2020
SO3 - Return	SA6 - Joint reintegration	1	ERIN	2014	2015	2020
SO3 - Return	SA6 - Joint reintegration	2	Improvement of cooperation with third countries	2014	2015	2020

SECTION 4: SPECIAL CASES

4.1 Resettlement

Number of persons resettled as declared in the Accounts

Common union resettlement priority	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Persons in need of emergency resettlement or urgent resettlement for legal or physical protection needs, including victims of violence or torture				1			
Refugees from Iraq in Syria, Lebanon, Jordan				1			
Refugees from Iraq in Turkey				1			
Syrian refugees in the region		74		25			
Total union priorities		74		28			
Grand total		74		28			

4.2 Transfer and relocation

Number of transferred and relocated applicants per pledging period as declared in the Accounts

Type	From	To	2014-2015	2016-2017	2018-2019
Relocation (2015/1523)	Italy	Luxembourg		103	90
Relocation (2015/1523)	Greece	Luxembourg		90	29
Relocation (2015/1601)	Greece	Luxembourg	30	151	
Relocation (2015/1601)	Italy	Luxembourg		56	
MS Relocation	Malta	Luxembourg			8

4.3 Admission from Turkey (2016/1754)

Number of admitted applicants from Turkey per pledging period as declared in the Accounts

2014-2015	2016-2017	2018-2019
	190	
	190	

SECTION 5: COMMON INDICATORS AND PROGRAMME SPECIFIC INDICATORS

Provide an explanation of any indication that may have a significant impact on the achievement of any targets, in particular a lack of progress.

OS1:

C1 (2019): 5 de 150 membres du personnel de l'AD ont participé à des formations etc. sur les procédures et de la législation (européenne) en matière de protection internationale

C2 (2019): 4% des membres du personnel de l'AD ont participé à des formations etc. sur les procédures et de la législation (européenne) en matière de protection internationale.

OS2:

C1.b: Suite à la décision d'annuler l'action sur les mesures préalables au départ, la valeur cible est corrigée à 0.

OS3:

C2: chiffres provisoires

Indicators table

Specific objective		1 - Asylum														
Indicator	Measurement unit	Baseline value	Target value	Source of data	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Cumulative total	
C1 - Number of target group persons provided with assistance through projects in the field of reception and asylum systems supported under this Fund	Number	0.00	2,500.00	Project reportingProject reporting		547.00	369.00	906.00	168.00	59.00					2,049.00	
C1.a - The number of target group persons benefiting from the information and assistance throughout the asylum procedures	Number			Project reporting		10.00	276.00	792.00	136.00	59.00					1,273.00	
C1.b - Number of target group persons benefiting from legal assistance and representation	Number			Project reporting			0.00	0.00							0.00	
C1.c - Number of vulnerable persons and un-accompanied minors benefiting from specific assistance	Number			Project reporting		537.00	93.00	114.00	32.00						776.00	
C2.1 - Capacity (i.e. number of places) of new reception accommodation infrastructure set up in line with the minimum requirements for reception conditions set out in the EU acquis and of existing reception accommodation infrastructure improved in line with the same requirements as a result of the projects supported under this Fund	Number	0.00	150.00	Project reportingProject reporting												
C2.2 - The percentage in the total reception accommodation capacity	%	0.00	6.90	Project reportingProject reporting												
C3.1 - Number of persons trained in asylum-related topics with the assistance of the Fund	Number	0.00	40.00	Project reportingProject reporting			100.00	151.00	104.00	5.00					360.00	
C3.2 - That number as a percentage of the total number of staff trained in those topics	%	0.00	25.00	Project reportingProject reporting			78.13	43.00	20.44	3.33					144.90	
C4 - Number of country of origin information products and fact-finding missions conducted with the assistance of the Fund	Number	0.00	0.00	Project reportingProject reporting												
C5 - Number of projects supported under this Fund to develop, monitor and evaluate asylum policies in Member States	Number	0.00	2.00	Project reportingProject reporting												
C6 - Number of persons resettled with support of this Fund	Number	0.00	150.00	Authority in charge of transferring the personsAuthority in charge of transferring the persons	28.00	46.00	52.00	166.00							292.00	

Specific objective		2 - Integration/legal migration														
Indicator	Measurement unit	Baseline value	Target value	Source of data	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Cumulative total	
C1 - Number of target group persons who participated in pre-departure measures supported under this Fund	Number	0.00	70.00	Project reportingProject reporting												
C2 - Number of target group persons assisted by this Fund through integration measures in the framework of national, local and regional strategies	Number	0.00	3,000.00	Project reportingProject reporting		33.00	887.00	1,362.00	1,238.00	479.00					3,999.00	
C3 - Number of local, regional and national policy frameworks/measures/tools in place for the integration of third country nationals and involving civil society, migrant communities as well as all other relevant stakeholders, as a result of the measures supported under this Fund	Number	0.00	10.00	Project reportingProject reporting			2.00	9.00	3.00						14.00	
C4 - Number of cooperation projects with other Member States on integration of third-country nationals supported under this Fund	Number	0.00	1.00	Project reportingProject reporting												
C5 - Number of projects supported under this Fund to develop, monitor and evaluate integration policies in Member States	Number	0.00	3.00	Project reportingProject reporting			1.00								1.00	

Specific objective		3 - Return														
Indicator	Measurement unit	Baseline value	Target value	Source of data	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Cumulative total	
C1 - Number of persons trained on return-related topics with the assistance of the Fund	Number	0.00	80.00	Project reportingProject reporting	40.00	3.00	39.00	65.00	61.00	87.00					295.00	
C2 - Number of returnees who received pre or post return reintegration assistance co-financed by the Fund	Number	0.00	300.00	Project reportingProject reporting	126.00	75.00	170.00	58.00	75.00	64.00					568.00	
C3 - Number of returnees whose return was co-financed by the Fund, persons who returned voluntarily	Number	0.00	700.00	Project reportingProject reporting	186.00	149.00	233.00	145.00	130.00	124.00					967.00	
C4 - Number of returnees whose return was co-financed by the Fund, persons who were removed	Number	0.00	300.00	Project reportingProject reporting	90.00	121.00	51.00	36.00	0.00						298.00	
C5 - Number of monitored removal operations co-financed by the Fund	Number	0.00	200.00	Project reportingProject reporting	23.00	36.00	32.00	34.00	0.00						125.00	
C6 - Number of projects supported under the Fund to develop, monitor and evaluate return policies in Member States	Number	0.00	1.00	Project reportingProject reporting												

SECTION 6: FRAMEWORK FOR PREPARATION AND IMPLEMENTATION OF THE PROGRAMME BY THE MEMBER STATE

6.1 Monitoring Committee (Article 12(4) of Regulation (EU) No 514/2014)

Provide a list of the main decisions taken and issues pending before the monitoring committee.

Le **Comité de Sélection et de Suivi** s'est réuni le 5 décembre 2018 dans le cadre des sélections de l'année budgétaire 2019. Suite aux consultations écrites du 29 août 2018, concernant l'appel à projets lancé par la Direction de l'Immigration, le CSS s'est réuni afin de discuter le cofinancement du projet au sujet d'évaluation familiale des mineurs non-accompagnés. Le projet, qui est un accord entre le MAEE et l'OIM, a été accepté formellement.

Par ailleurs, outre les aspects relatifs à la sélection des projets, d'autres points ont été abordés lors de la réunion du CSS tels que :

- La mise en œuvre du programme.
- Le suivi de l'avancement des projets.
- Une visite du centre de rétention: les membres du CSS ont eu la possibilité de visiter les localités du centre de rétention au Luxembourg. Des explications quant au fonctionnement du centre de rétention et leurs activités au profit des détenus ont été présentées par le directeur du centre.

6.2 Common monitoring and evaluation framework (Article 14(2)(f) of Regulation (EU) No 514/2014)

Monitoring and evaluation measures taken by the Responsible Authority, including data collection arrangements, evaluation activities, difficulties encountered and steps taken to resolve them.

Le **monitoring direct** des projets est assuré par l'AR et l'AD tout au long de la durée des projets. Les agents chargés de la mise en œuvre de l'AMIF, au sein de l'AR et de l'AD, assurent le monitoring qui concerne tant le volet financier que la mise en œuvre concrète des projets cofinancés. L'AR et l'AD se réservent le droit de recourir à une assistance technique pour les assister dans le monitoring direct.

Des « **fiches indicateurs** », élaborées, testées et adoptées par l'ONA ont été utilisées pour collecter les données de l'année 2019 auprès des porteurs de projet. Utilisés pour la première fois en 2017, ces fiches sont axées sur des indicateurs communautaires. Les résultats des fiches permettent de déterminer si les objectifs formulés dans le cadre de la proposition figurant dans la convention ont été atteints et indiquent le public cible atteint de chaque projet. Les indicateurs sont directement liés au cadre logique du projet et permettent donc de mesurer et d'évaluer si des changements se sont produits en relation avec les actions prévues et les actions mises en œuvre. Les fiches ont été remplies et envoyées par les porteurs de projets au plus tard le 31.12.2019. L'AR a ainsi centralisé les indicateurs communs dans un tableau et les a analysés par objectif.

6.3 Partnership involvement in the implementation, monitoring and evaluation of the national programme (Article 12(3) of Regulation (EU) No 514/2014)

Provide a brief description of the main input and opinions given by partners during the financial year.

L'AR et l'AD ont appliqué le principe du partenariat au travers d'une collaboration avec différents partenaires :

- Services et administrations des différents ministères
- Autorités communales
- ONG et asbl actives dans le domaine
- Organisations internationales
- Instituts de recherche

De nombreux partenaires gouvernementaux sont membres du Comité de sélection et de suivi. Le Comité s'est réuni une fois au cours du présent exercice pour analyser et sélectionner une demande de cofinancement. Il a également travaillé sur les principaux enjeux de la politique asile, migration, intégration, afin d'échanger sur des modalités d'intervention des ministères en la matière et assurer une meilleure coordination sur le plan national.

Afin de diversifier les structures bénéficiaires de l'AMIF et d'identifier les nouveaux besoins du terrain, un développement du partenariat avec la société civile est organisé et impulsé par différents axes d'actions. La participation de l'ONA à la « Fête de l'Europe » au Luxembourg est une action qui permet de présenter les projets cofinancés par l'AMIF au grand public. L'ONA a tenu un stand pour informer les associations ou personnes intéressés par le fonds AMIF.

6.4 Information and publicity (Article 48 of Regulation (EU) No 514/2014)

Provide a link to the web site of the programme.

Provide a list of the main information and publicity activities carried out over the financial year.

Examples of material should be attached.

La **visibilité** du programme AMIF est assurée par la publication sur les sites internet suivants :

- « www.ona.gouvernement.lu » : Le site de l'ONA donne une visibilité au programme communautaire et offre une information sur l'AMIF tant pour les PP que pour toutes autres associations ou personnes intéressés. Le programme national est toujours disponible sur son portail internet depuis mars 2015. La liste des projets cofinancés est également disponible sur le portail de l'AR telle que prévue par la réglementation.
- « www.mae.gouvernement.lu/fr/directions-du-ministere/immigration » : L'AD publie également les informations mentionnés ci-dessus sur son site Internet, dont notamment la liste des projets cofinancés.
- « www.fonds-europeens.public.lu » : Le fonds AMIF est rendu visible sur le site avec autres fonds européens : FEDER, FSE, FEADER, FEAD, ISF.

Afin d'assurer la **publicité** du programme AMIF les mesures suivantes ont été prises, telles que décrites, notamment, dans le programme :

- Participation à la « Fête de l'Europe » au Luxembourg (9 mai 2019) : l'ONA a tenu un stand où tous les projets cofinancés par l'AMIF ont été présentés. Cette action a permis d'informer de nouveaux porteurs de projet potentiels et de sensibiliser le grand public à l'AMIF et aux financements européens.
- Publication des rapports d'activité : Par ailleurs, l'AR a assuré la publicité du programme AMIF par le biais des rapports d'activité annuels du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, en exposant notamment les objectifs généraux de l'AMIF, le montant alloué au Luxembourg et la liste des projets sélectionnés. L'AD a mentionné dans le rapport d'activité du Ministère des Affaires étrangères et européennes les projets bénéficiant d'un cofinancement par le fonds.

6.5 Complementarity with other Union instruments (Article 14(2)(e) and 14(5)(f) of Regulation (EU) No 514/2014)

Briefly describe the main actions and consultations that were carried out to ensure coordination with other Union instruments, namely the following ones:

- European Structural and Investment Funds (European Regional Development Fund, European Social Fund, Cohesion Fund, European Agricultural Fund for Rural Development, European Maritime and Fisheries Fund);
- Other EU Funds or programmes (e.g. Lifelong Learning Programme, Culture Programme, Youth in Action Programme);
- EU external relations instruments (e.g. Instrument for Pre-accession Assistance, European Neighbourhood and Partnership Instrument, Instrument for Stability), as far as actions in or in relation with third countries are concerned.

Sur l'exercice 2019, les actions visant à renforcer la complémentarité de l'AMIF avec d'autres Fonds / Financeurs de l'Union européenne s'observe à travers des initiatives suivantes:

L'ONA est membre au « **Luxembourg EU-Network Meeting** ». En principe, la Représentation permanente de la Commission européenne au Luxembourg en partenariat avec la Chambre de Commerce au Luxembourg organise un à deux événements par année. Sur l'exercice 2019, deux réunions ont eu lieu : le 30 avril 2019 et le 3 décembre 2019. Les réunions permettent à une cinquantaine de partenaires chargés des programmes et actions communautaires de se réunir et de maintenir un cadre commun de travail et de coopération. Les objectifs de ces événements sont de dégager de nouvelles synergies et susciter des collaborations autour de grandes actions communes.

Avec les Fonds structurels et d'investissement européens (FESI):

Les autorités responsables du fonds AMIF ont travaillé ensemble avec les fonds FSE, FEDER, Interreg Grande Région et FSI sur le projet « **Funds@Lu** ». Le but de ce projet est de développer une **plateforme informatique commune** à différents ministères avec un tronc commun et des branches spécifiques, permettant la gestion des projets cofinancés par les fonds.

Le FSE/FEDER dispose actuellement d'une plateforme électronique composée d'un Back Office pour supporter l'ensemble des étapes du processus de gestion du Fonds par son autorité de gestion, et d'un Front Office pour faciliter les tâches des porteurs de projets. Elle est l'interface de gestion, de contrôle, de consultation, de suivi, de reporting pour l'entièreté du cycle de vie de tous les projets cofinancés les Fonds. Cette plateforme constitue un socle de référence et une base de travail pour analyser et comparer les besoins des autres Fonds.

Dans ce contexte, les autorités de gestion des Fonds ont dû requérir à la participation d'un expert externe pour analyser la faisabilité et les modalités de développement d'une plateforme partagée ainsi que pour produire un cahier des charges techniques des besoins fonctionnels et non fonctionnels d'une telle plateforme. L'analyse des besoins a été faite à travers des questionnaires remplis par les autorités de gestion des Fonds et l'organisation de 3 ateliers par Fonds, durant lesquels chaque Fonds a été analysé. Suite à l'analyse des besoins, trois scénarios sont possibles pour concrétiser le développement d'une plateforme « Funds@LU » : extension de la plateforme actuelle, réécriture de la plateforme actuelle et le développement d'un tronc commun déployé en cinq instances. La décision finale n'a pas encore été prise par les administrations concernées.

6.6 Direct award

Provide a justification for each occasion when direct award was carried out.

C4. Assistance au retour volontaire et à la réintégration à partir du GDL-2014 puis du GDL 2015.1

La mise en œuvre du programme d'assistance au retour volontaire et à la réintégration à partir du Luxembourg a été mise en œuvre au courant de l'exercice 2014 et du 1er semestre 2015 sur base d'une attribution directe. En application de l'article 7 § 4 du règlement délégué UE 1042/2014 en matière de gestion et de contrôle des autorités responsables, le recours à l'attribution directe se justifie par "la continuation de projets pluriannuels sélectionnés au terme d'un précédent appel à propositions". En effet, le même porteur de projet, à savoir l'Organisation internationale pour les migrations avait été chargé de la mise en œuvre du programme d'aide au retour à la réintégration suite à un appel à projets sous le Fonds européen pour le retour.

C2. Formation et Supervision du Personnel encadrant du Centre de Rétenion et C3. Optimisation des infrastructures de rétenion par l'acquisition et la maintenance de divers matériels

La mise en œuvre du projet a été attribuée directement au Centre de rétenion. En application de l'article 7 § 3 du règlement délégué UE 1042/2014 en matière de gestion et de contrôle des autorités responsables, et selon la nature du projet, son exécution ne peut être confiée à aucun autre organisme que le Centre de rétenion. En effet la loi du 28 mai 2009 portant création et organisation du Centre de rétenion instaure un monopole de droit en matière de placement de personnes en vue de leur éloignement vers leurs pays d'origine ou leur pays de provenance en les faisant bénéficier d'un encadrement psychosocial individuel assuré par le personnel du Centre spécialement formé à cet effet.

Renforcer la protection des mineurs non-accompagnés au Luxembourg : vers une mise en œuvre de l'évaluation familiale

La mise en œuvre du projet a été attribuée en 2017 directement à l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM) afin de tenir compte, d'une part, du fait que le Luxembourg a été confronté depuis la fin de l'année 2015 à une arrivée massive de mineurs non-accompagnés et qu'il convient de mettre en œuvre d'urgence un système d'évaluation de la situation des jeunes afin de trouver la solution la plus adaptée à leurs besoins ; d'autre part, que le contexte spécifique de l'évaluation familiale du mineur non-accompagné requiert des compétences et capacités spécifiques. Or, l'OIM dispose des prérequis nécessaires à la bonne exécution des tâches qui lui sont confiées dans l'exécution du présent projet. A noter qu'un appel à projets en la matière a été lancé en 2018, OIM ayant introduit la seule candidature, la continuation de la mise en oeuvre de cette action leur a été confiée.

SECTION 7: THE FINANCIAL REPORT (ARTICLE 54(2)(A) OF REGULATION (EU) NO 514/2014)
Table 1. AMIF financial summary as declared in Accounts

National objective / Specific Action	Total union contribution paid in year 2019	%	Total union contribution paid (all years)	%
SO1.NO1 Reception/asylum	16,174.58	85.81	391,380.59	77.71
SO1.NO3 Resettlement	2,675.57	14.19	112,251.76	22.29
TOTAL NO SO1	18,850.15	100.00	503,632.35	100.00
TOTAL SO1	18,850.15	4.41	503,632.35	6.88
SO2.NO2 Integration	56,288.75	90.41	759,445.62	92.05
SO2.NO3 Capacity	5,967.26	9.59	65,582.95	7.95
TOTAL NO SO2	62,256.01	100.00	825,028.57	100.00
TOTAL SO2	62,256.01	14.58	825,028.57	11.26
SO3.NO1 Accompanying measures	44,176.69	16.47	186,371.13	8.80
SO3.NO2 Return measures	223,236.07	83.23	1,918,944.29	90.62
SO3.NO3 Cooperation	797.46	0.30	12,241.00	0.58
TOTAL NO SO3	268,210.22	100.00	2,117,556.42	100.00
TOTAL SO3	268,210.22	62.80	2,117,556.42	28.91
Transfers	0.00	0.00	0.00	0.00
Relocations	0.00	0.00	3,342,000.00	100.00
TOTAL Special Cases	0.00	0.00	3,342,000.00	45.62
Technical assistance	77,793.30	18.21	537,316.23	7.33
TOTAL	427,109.68		7,325,533.57	
TOTAL NO SO1 / Basic AMIF allocation		0.23		1.25
TOTAL NO SO2 / Basic AMIF allocation		0.77		2.04

Table 2. Special case bids as declared in Accounts

Special case pledges	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Resettlement total		740,000.00	0.00	280,000.00	0.00	0.00					1,020,000.00
Relocation (2015/1523) total		0.00	156,000.00	1,002,000.00	714,000.00	0.00					1,872,000.00
Relocation (2015/1601) total		180,000.00	846,000.00	396,000.00	0.00	0.00					1,422,000.00
MS Relocation total		0.00	0.00	0.00	48,000.00	0.00					48,000.00
Transfer total		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00					0.00
Admission from Turkey(2016/1754) total		0.00	338,000.00	897,000.00	0.00	0.00					1,235,000.00
TOTAL	0.00	920,000.00	1,340,000.00	2,575,000.00	762,000.00	0.00	0.00				4,362,000.00

Table 3. Implementation of the financing plan of the national programme specifying the total EU contribution for each financial year

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Integration and return Programmed	684,567.53	684,565.00	736,698.00	1,402,666.99	931,997.99	677,002.99	837,607.00	0.00	0.00	0.00	5,955,105.50
Integration and return Implemented	0.00	545,091.04	693,215.53	975,736.27	540,568.04	404,061.57	0.00	0.00	0.00	0.00	3,158,672.45
Asylum and solidarity Programmed	350,311.47	412,352.00	5,057,653.00	2,480,742.01	556,493.01	435,291.01	517,630.00	0.00	0.00	0.00	9,810,472.50
Asylum and solidarity Implemented	0.00	978,366.83	1,554,198.79	2,853,831.77	1,012,415.62	23,048.11	0.00	0.00	0.00	0.00	6,421,861.12
Total Programmed	1,034,879.00	1,096,917.00	5,794,351.00	3,883,409.00	1,488,491.00	1,112,294.00	1,355,237.00	0.00	0.00	0.00	15,765,578.00
Total Implemented	0.00	1,523,457.87	2,247,414.32	3,829,568.04	1,552,983.66	427,109.68	0.00	0.00	0.00	0.00	9,580,533.57

Justification for any deviation from the minimum shares set in the Specific Regulation.

(Only required if the situation is not the same as in the approved national programme, Article 14(5)(b) of Regulation (EU) No 514/2014)

Provide a detailed explanation for derogating from the minimum shares as set out in the Specific Regulations.

SECTION 8: COMMITMENTS BY FORM OF AGREEMENT

Specific objective	Total amount in euro committed (by contract, grant or other agreement) up to the date of this report	% of total related allocation
SO1 - Asylum	952,609.69	66.38%
SO2 - Integration/legal migration	1,034,303.10	36.97%
SO3 - Return	2,458,683.00	100.00%
SO4 - Solidarity	0.00	
Technical assistance	572,615.93	40.99%
Special cases	7,677,000.00	100.00%
Total AMIF	12,695,211.72	80.52%

DOCUMENTS

Document title	Document type	Document date	Local reference	Commission reference	Files	Sent date	Sent By
----------------	---------------	---------------	-----------------	----------------------	-------	-----------	---------

LATEST VALIDATION RESULTS

Severity	Code	Message
Info		Implementation report version has been validated